Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de BETHUNE

Extrait du Registre des Délibérations

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 23 juin 2026, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 17 juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LEMOINE Jacky, DEROUBAIX Hervé, SCAILLIEREZ Philippe, MACKE Jean-Marie, CARRÉ Nicolas, THELLIER David, MARIINI Laëtitia, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, MARCELLAK Serge, BASSOM Françoise, BECUWE Pierre, BIALON Perrine, CASTELL Jean-François, COCQ Bertrand, DARRAS Sébastien, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, FIGENWALD Arnaud, GIBSON Pierre-Emmanuel, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, LECLERCQ Odile, LOISON Jasmine (à partir de la question 5), MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothée, PETIT Céline, POIRÉ Laurent, ROSE Sylvie, STACH Grégory, BARROIS Alain, BRAEM Christel, CARPENTIER Arnaud, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DA SILVA Franck, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DERICQUEBOURG Daniel, DESCAMPS Nicolas, DESSE Jean-Michel (à partir de la question 4), DUBOIS Bruno, DUCROCQ Alain, ÉRALDI Raphaël, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, LECOCQ Bernadette, MARLES Michel, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PÉREIRA Fabrice, PONCHANT Béatrice (à partir de la question 2), PRUVOST Marcel, SÉBERT Géraldine, THIRY Steven, VERWAERDE Patrick (à partir de la question 5), VOISEUX Dominique, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique

PROCURATIONS :

DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky, DEPAEUW Didier donne procuration à MACKE Jean-Marie, GAQUÈRE Raymond donne procuration à BECUWE Pierre, DELPLACE Jean-François donne procuration à COCQ Bertrand, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HENNEBELLE André donne procuration à LECONTE Maurice, MONTEWIS Arnaud donne procuration à PRUVOST Marcel, PAJOT Ludovic donne procuration à MOREAU Mason, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique, SGARD Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick (à partir de la question 5), TRACHÉ Bruno donne procuration à DUPONT Jean-Michel

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

SOUILLIART Virginie, FOUCAULT Grégory, ROBIQUET Tanguy, BAJEUX Alain, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BERTIER Jacky, BLOQUET Perrine, BRÉHON Jean-Charles, DELECOURT Dominique, FLAHAUT Jacques, GAUTIER Odile, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LECOMTE Alexis, LEGRAND Jean-Michel, MASSART Yvon, PÉDRINI Lélio, PICQUE Arnaud, PREIN Eric, PRÉVOST Denis

Monsieur THIRY Steven est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 2026/BC018

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
23 juin 2026

AMÉNAGEMENT, ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

AMENAGEMENT DU POLE GARE DE NOEUX-LES-MINES APPROBATION DU PROGRAMME FINANCIER PREVISIONNEL

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Réduire sensiblement la part modale de la voiture individuelle grâce aux transports collectifs, connectés, autonomes, partagés et solidaires.

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane exerce la compétence « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ».

Elle a, dans ce cadre, engagé l'élaboration d'un schéma d'aménagement des pôles gares.

Est notamment concerné au titre de l'aménagement et de la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, celui desservant le pôle gare de Noeux-les-Mines.

La création de ces équipements, a pour objectif de favoriser l'utilisation du train et particulièrement le TER par les habitants et de permettre la connexion avec d'autres modes de déplacement et notamment les transports publics et les modes doux.

Par délibération n° 2025/BC034 du 24 juin 2025, le Bureau communautaire a approuvé le lancement des études en vue de l'aménagement et l'extension du parc de stationnement de la Gare de Noeux-les-Mines.

L'opération consiste en la restructuration et le réaménagement du site de la gare de Noeux-les-Mines pour en faire un véritable pôle d'échange multimodal et structurant. Cela comprend la réfection du parking existant et son extension à l'Est pour atteindre 50 à 70 places à terme (en fonction des besoins identifiés), et l'apport de services tels que :

- 3 emplacements pour personnes à mobilité réduite
- 4 bornes de recharge pour véhicules électriques
- 7 emplacements de dépose-reprise minute et une place taxi
- Le repositionnement à proximité des quais ferroviaires et mise aux normes du quai bus
- Le déplacement à proximité de la gare de l'abri vélo de 15 places
- Un abri moto de 4 places

Le montant global estimatif de l'opération « Pôle gare de Noeux-les-Mines » s'élève à 890 176 € HT.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux en avril 2027.

La présente opération a fait l'objet d'une lettre d'intention de sollicitation de demande de financement FEDER et d'une demande de dotation de soutien à l'investissement local à l'Etat (DSIL).

En application des articles L.2430-1 et suivants et R.2431-1 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, il est demandé à l'Assemblée d'approuver le programme de l'opération d'aménagement du « Pôle gare de Noeux-les-Mines » et son enveloppe prévisionnelle d'un montant estimatif de 890 176 € HT. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu de la délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2026 de approuver les programmes d'opérations de travaux et les enveloppes financières prévisionnelles en application de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique en dessous d'un seuil de 5 millions d'euros TTC

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le programme de l'opération d'aménagement du « Pôle gare de Noeux-les-Mines » et son enveloppe prévisionnelle d'un montant estimatif de 890 176 € HT, selon les modalités détaillées dans les documents ci-annexés.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BETHUNE-BRUAY – BETHUNE FLANDRE

THELLIER David

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 24 JUIN 2026

Et de la publication le : 24 JUIN 2026
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BETHUNE-BRUAY – BETHUNE FLANDRE

THELLIER David

ANNEXE

Pôle Gare de Noeux les Mines - Requalification et extension du parking T.E.R

DETERMINATION DU PROGRAMME

La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane a reconnu d'intérêt communautaire la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement desservant les gares et haltes du territoire, afin de favoriser l'usage du train et particulièrement du TER par les habitants.

Dans le cadre de cette compétence, la Communauté d'Agglomération envisage la requalification et l'extension du parking T.E.R de la gare de Noeux les Mines.



Les enjeux :

- Améliorer le fonctionnement et renforcer l'intermodalité voiture-bus-train-vélo
- Améliorer, sécuriser, et adapter le site aux besoins identifiés par le schéma directeur des pôles Gares
- Amener du service
- Anticiper l'avenir (SERM - Services Express Régionaux Métropolitains)

Les objectifs de l'opération :

- Aménager des emplacements de stationnement supplémentaires
- Adapter et sécuriser l'arrêt bus
- Assurer la continuité des cheminements piétons et assurer la jonction avec le Réseau Cyclable Intercommunal
- Requalifier les espaces publics
- Développer une offre de stationnement adaptée (voitures, vélos, motos, taxis, dépose-minute),
- Sécuriser et assurer l'accessibilité des cheminements (piétons, PMR),
- Intégrer le projet dans le tissu urbain existant en cohérence avec les projets voisins (*ci-après*)



L'opération consiste en la restructuration et le réaménagement du site de la gare de Noeux-les-Mines, desservi par la rue J. Moulin, pour en faire un véritable pôle d'échange multimodal et structurant, pour une enveloppe foncière totale d'environ 4.000 m². Cela comprend la réfection du parking existant et son extension à l'Est pour atteindre 50 à 70 places à terme et l'apport de services tels que :

- 3 emplacements pour personnes à mobilité réduite
- 4 bornes de recharge pour véhicules électriques
- 7 emplacements de dépose-reprise minute et une place taxi
- Le repositionnement à proximité des quais ferroviaires et mise aux normes du quai bus
- Le déplacement à proximité de la gare de l'abri vélo de 15 places
- Cheminement vélo figuré par pictogrammes
- Un abri moto de 4 places





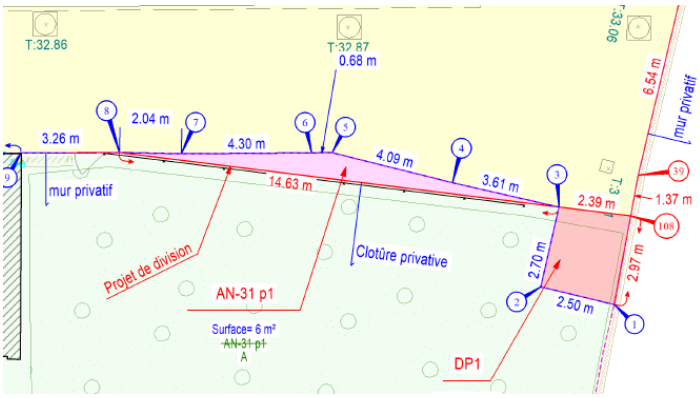
Plan de situation :



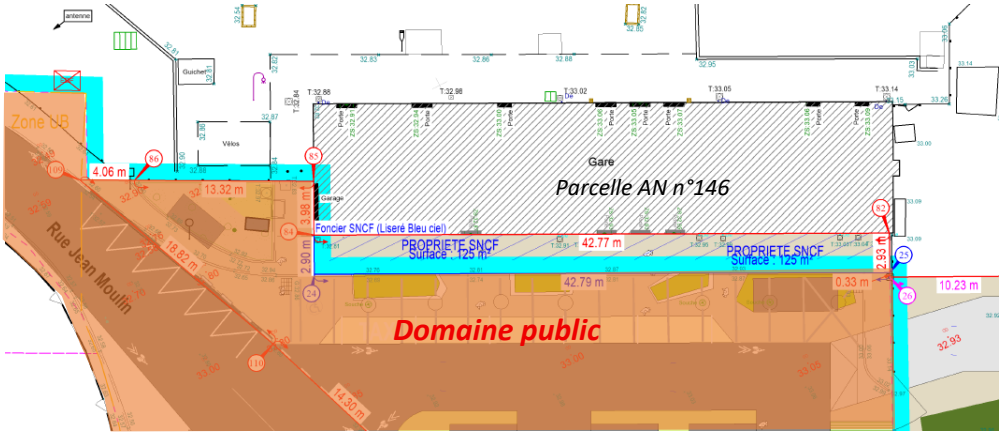
Les éléments du programme :

Situation foncière du parking existant :

- Un échange de foncier interviendra au Sud du parking existant entre la Commune de Noeux les Mines DP1 et la propriétaire de la parcelle AN n°31 p1, afin de respecter la limite physique actuelle.

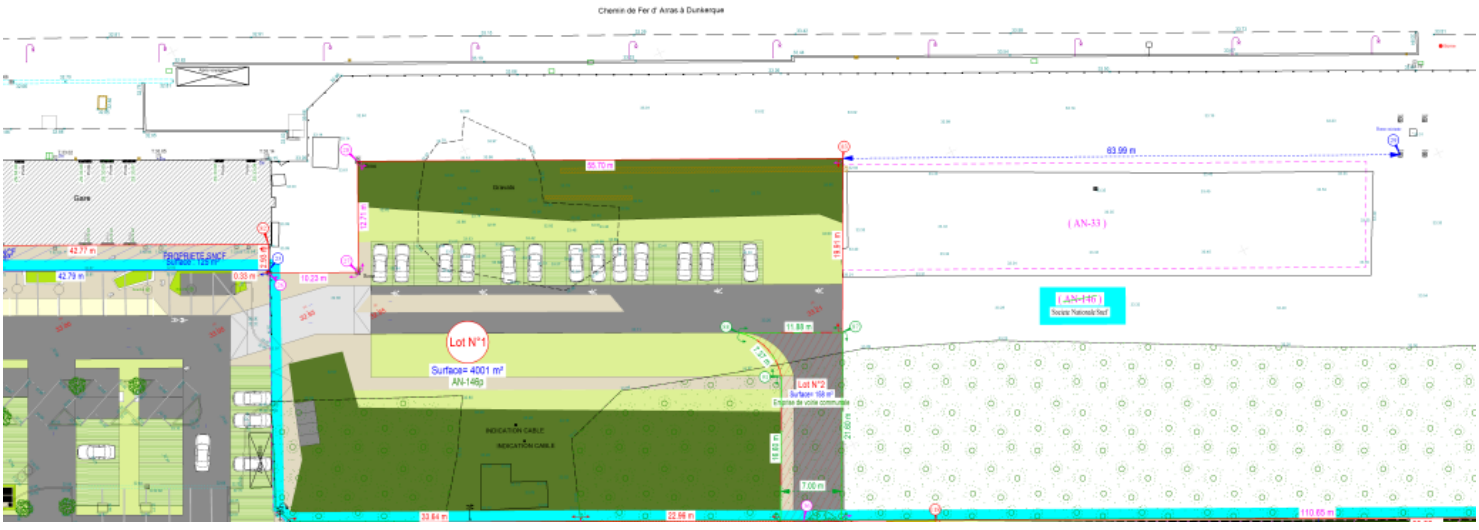


- Une convention de superposition d'affectation sera établie avec la SNCF pour permettre les travaux de la CABBALR



Situation foncière extension à l'Est :

Cession par la Commune de 2.550 m² à détacher de la parcelle AN 146p



Les travaux sur le site sont les suivants :

D'une manière générale, il est demandé au maître d'œuvre de mettre en place un dispositif et une organisation destinés à répondre aux objectifs du maître d'ouvrage et à intégrer le développement durable dans l'ensemble du processus de conception et de réalisation du projet, notamment sur les points suivants :

- La gestion de l'énergie
- La gestion de l'eau
- La gestion des déchets de chantier
- La qualité environnementale de l'aménagement
- Les faibles nuisances du chantier

Nature des travaux :

- Chaussée
  Réalisation de la structure des voies poids lourds (desserte *SNCF*) et aménagement paysager qualitatif.

- Assainissement
  Gestion des eaux pluviales par les techniques alternatives par tamponnement des eaux pluviales avant rejet à débit limité dans le réseau sera à prévoir (2l/s/Ha).

- Equipements
  Mise en œuvre de mobilier et corbeilles, repositionnement des box vélos et motos

- Réalisation de l'éclairage public
  Ces équipements seront économiques et écologiques.

- Signalisation signalétique du parking
  Réalisation de la signalisation horizontale et verticale.

- Paysagement du parking
  L'opération s'appuie sur un véritable projet paysager, arboré conformément aux normes d'ombrage de la loi Climat et Résilience, accompagnant notamment les principes de circulation des piétons et les ouvrages de gestion des eaux pluviales. D'une grande qualité, ce projet paysager sera également de faibles coûts d'entretien.

- Entrées/sorties
  Les entrées/sorties du parking permettront une desserte sécurisée, optimale et adaptée aux usages du site

- Vidéosurveillance
  Les aménagements devront permettre la mise en place éventuelle de futurs équipements de vidéosurveillance (pré-perçage des mâts et fourreaux).



Les contraintes urbanistiques, sociales, environnementales, … :

La présente opération nécessite le dépôt d'une déclaration préalable pour l'extension du parc de stationnement pour 48 places.
La liaison PL de la rue J. Moulin vers les quais à l'Est au profit de la SNCF est à maintenir.
Les études préalables ont mis en évidence de la pollution ponctuelle qui sera traitée de manière adaptée.
La cohérence d'aménagement par la continuité esthétique des matériels et matériaux utilisés sera recherchée pour inscrire pleinement le Pôle Gare dans le tissu urbain du quartier, pour en faire un réel point d'échange et de mobilité pour tous, habitants et usagers du TER (cheminement piétons, vélo, aménagements paysagers, vocabulaire urbain qualitatif, …).

Autres projets sur le secteur du Pôle Gare :

D'autres projets sont en cours sur le secteur du Pôle Gare de Noeux les Mines, dont l'accès se fera par le Pôle Gare et nécessitent une prise en compte globale :
- Réhabilitation du site du Lac Loisinord *(Maîtrise d'ouvrage communale)*
- Projet d'aménagement d'un parc communal d'habitat de loisir *(Maîtrise d'ouvrage communale)*
- Projet de construction d'une résidence senior de 69 logements *(Maîtrise d'ouvrage Société Nacarat)*



Le calendrier prévisionnel :

La déclaration préalable devrait être délivrée pour début d'été 2026.

Les missions de maitrise d'œuvre ont démarré en octobre 2025, les travaux pour l'aménagement du parking en mars 2027 pour une durée de 6 mois, pour une réception travaux prévue en septembre 2027.

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES EN € HT		**RECETTES ESTIMEES EN € TTC**	
Foncier	32 400 € HT	/	0 €
Maîtrise d'œuvre	60 773 € HT	/	0 €
Missions diverses (études géotechniques, levé topographique)	50 614 € HT	DSIL (Etat)	161 621 €
Travaux	691 101 € HT	Subventions à hauteur de 50 % du coût des dépenses éligibles (FEDER)	420 282 €
Révisions, taux de tolérance de la maîtrise d'œuvre et aléas de chantier	55 288 € HT (8 %)		
TOTAL DEPENSES € HT	**890 175 € HT**	**TOTAL RECETTES € TTC**	**581 904 € TTC**
TVA 20%	**171 603 €**	**FCTVA (16,404% sur TTC)**	**168 851 €**
		TOTAL Fonds propres Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane € TTC	**311 023 € TTC**
TOTAL DEPENSES € TTC	**1 061 778 € TTC**	**TOTAL RECETTES € TTC**	**1 061 778 € TTC**

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

REQUALIFICATION ET EXTENSION DU PARKING T.E.R DU POLE GARE DE NOEUX LES MINES

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

TAXES DIVERS

Achat du terrain	- €		30 000,00 € HT
Frais de notaire	*Honoraires et frais réglementés 8%*		2 400,00 € HT
Droit et taxes divers			- € HT
Permis d'aménager, taxes divers			HT
		Montant du Foncier	**32 400,00 € HT**

PRESTATION INTELLECTUELLES ET FRAIS DIVERS

Maîtrise d'ouvrage	*Frais internes*		- € HT
Mandat	*Frais internes*		- € HT
Conduite d'opération	*Frais internes*		- € HT
Programmation	*ANTEA (pour mémoire)*		- € HT
Géomètre			7 350,00 € HT
Débroussaillage			12 373,91 € HT
Etude de sol / pollution			- € HT
Diagnostic amiante/HAP			7 671,50 € HT
Diagnostic pollution			8 704,00 € HT
Investigations complémentaires pollution			6 380,00 € HT
Piezo			8 135,00 € HT
Maîtrise d'œuvre		6,78%	46 870,53 € HT
Missions complémentaire MOE (OPC)			9 767,90 € HT
Coordination SPS			3 500,00 € HT
DP			635,00 € HT
		Montant des Prestations intellectuelles et frais divers	**111 387,84 € HT**

PROVISIONS POUR ALEAS / TOLERANCE

Taux de tolérance du Maître d'œuvre		2%	13 822,00 € HT
Aléas travaux		5%	34 555,00 € HT
		Montant des Aléas et Tolérance	**48 377,00 € HT**

PROVISIONS POUR ACTUALISATION ET REVISION

Révision (3% / an)	4 mois de travaux	1,0%	6 910,00 € HT
			- € HT
		Montant des Actualisations et des révisions	**6 910,00 € HT**

TRAVAUX

travaux			597 028,00 € HT
Dépollution			65 240,00 € HT
Enfouissement réseaux			28 833,00 €
		Montant des Travaux	**691 101,00 € HT**

Enveloppe financière prévisionnelle	**890 175,84 € HT**
Arrondi à	**890 000,00 € HT**
Montant TTC	**1 061 778 € TTC**